



**Nombre de membres :**

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 19

Dont pouvoirs : 3

Votes pour : 17

Votes contre : 2

Abstentions : 0

Date de la convocation : 23/10/2025

Date d'affichage : 04/11/2025

Certifié exécutoire par réception en  
Sous-Préfecture de Limoux le:

**03 NOV. 2025**

L'an **deux mil vingt cinq, le vingt neuf octobre, à 18h30**, le Conseil Municipal de la commune de **QUILLAN**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Pierre CASTEL, Maire**.

Étaient présents : M. Pierre CASTEL, Mme Nadia PARACHINI, M. Jacques MANDRAU, Mme Sophie BOUTTIER, M. Gilles ALARD, M. Claude HUMBERT, M. Jean POLY, M. Claude ESCLOUPIER, Mme Viviane PROVENZANO, Mme Ghyslaine SAIZ, Mme Nicole GIMENEZ, M. Mohammed EL HABCHI, M. Stéphane PEILLE, M. Denis DEZARNAUD, Mme Janine CASTEL, Mme Claudette DUPUY.

Étaient absents excusés : Mme Amandine MORENO, Mme Véronique FERNANDEZ, Mme Christine BINDER, Mme Martine DAFFOS, M. Alain VALETTE.

Étaient absents non excusés : M. Jacques SIMON, M. Kees WIELENGA, M. Charles ROUGER, M. Sébastien AMOUROUX, Mme Nathalie REBELLE, M. Wilfrid ROQUEFORT.

Procurations : Mme Amandine MORENO en faveur de M. Jacques MANDRAU, Mme Véronique FERNANDEZ en faveur de M. Pierre CASTEL, Mme Christine BINDER en faveur de M. Claude ESCLOUPIER.

Secrétaire : Mme Nadia PARACHINI.

Délibération n° : **MA-DEL-2025-099**

Domaine : 7.1 - Décisions budgétaires

**OBJET : BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE n°3 au BP 2025**

Vu le Code Général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-1 et suivants relatif au budget communal,

Vu la délibération n° MA-DEL-2025-059 du 02 avril 2025 portant approbation du budget primitif 2025 de la Commune de Quillan,

Considérant l'acquisition par la Commune de Quillan d'un tableau peint représentant Marianne destiné à la nouvelle mairie pour un montant total de 3.600 € TTC,

Considérant que 1.200 € ont été versés en acompte et que le solde de 2.400 € a été réglé à la livraison du tableau,

Considérant la nécessité d'ouvrir les crédits correspondants afin de procéder à la régularisation comptable :

- Un titre à l'article 238 ouvre le crédit au chapitre 041 pour l'acompte déjà payé.
- Un mandat d'ordre budgétaire à l'article 21621 régularise comptablement l'acompte dans le compte d'immobilisation (même numéro d'inventaire que le solde).
- Un mandat à l'article 21621 de 2.400 € correspond au solde payé à la livraison du tableau.

Chapitre	Article	Nature	Montant	Observations
041	238	Titre d'ordre budgétaire	1.200 €	Correspond à l'acompte déjà versé
041	21621	Mandat d'ordre budgétaire	1.200 €	Correspond à l'acompte, même n° d'inventaire que le solde
041	21621	Mandat	2.400 €	Solde à la livraison du tableau

Considérant que le vote d'une décision modificative n°3 du budget primitif 2025 de la Commune intervient en section d'Investissement de la façon suivante :

Section d'Investissement	BP 2025 + DM1	DM n°3	Total BP 2025
Chap. 001	996.763,81		996.763,81
Chap. 040	164.750,00		164.750,00
Chap. 041	0,00	+1.200,00	1.200,00
Chap. 15	122.000,00		122.000,00
Chap. 16	61.000,00		61.000,00
Chap. 20	198.200,00		198.200,00
Chap. 21	1.453.811,35		1.453.811,35
Chap. 23	1.610.000,00		1.610.000,00
Chap. 261	5.000,00		5.000,00
<b>Total dépenses</b>	<b>4.611.525,16</b>		<b>4.612.725,16</b>
Chap. 001	0,00		0,00
Chap. 15	11.000,00		11.000,00
Chap. 021	959.742,73		959.742,73
Chap. 040	720.000,00		720.000,00
Chap. 041	0,00	+1.200,00	1.200,00
Chap. 10	1.666.329,39		1.666.329,39
Chap. 13	1.224.453,04		1.224.453,04
Chap. 16	30.000,00		30.000,00
<b>Total recettes</b>	<b>4.611.525,16</b>		<b>4.612.725,16</b>

A cet effet, M. Le Président propose au Conseil Municipal :

- D'ouvrir les crédits nécessaires au chapitre 041 – Opérations patrimoniales, à hauteur de :
  - 1.200 € – Titre d'ordre budgétaire à l'article 238
  - 1.200 € - Mandat d'ordre budgétaire à l'article 21621
- De l'autoriser à entreprendre toute démarche et signer tout document visant la réalisation de cette opération.

Il demande d'en délibérer.

Le Conseil Municipal,  
Où l'exposé de son Président,  
Après en avoir délibéré.

Délibération approuvée à la MAJORITE des voix exprimés par 17 voix POUR et 2 CONTRE ( M. EL HABCHI, M. PEILLE).

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

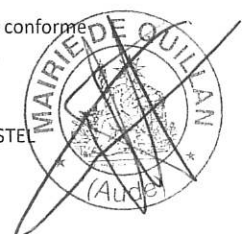
La Secrétaire de séance,



Mme Nadia PARACHINI.

Pour extrait certifié conforme  
Le Maire,

M. Pierre CASTEL



**2025-099****Identifiant FAST :** ASCL\_2\_2025-11-03T10-01-33.00 ( MI264988277 )**Identifiant unique de l'acte :** 011-200059418-20251103-2025-099-DE ( [Voir l'accusé de réception associé](#) )**Objet de l'acte :** BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE - DECISION MODIFICATIVE  
n.3 au BP 2025**Date de décision :** Nov 3, 2025 12:00:00 AM**Nature de l'acte :** Délibération**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.1. FINANCES LOCALES**Identifiant unique de l'acte****antérieur :****Acte :** [MA-DEL-2025-099.PDF](#)**Préparé**

Date 03/11/25 à 10:01

Par JORDAN Edouard**Transmis**

Date 03/11/25 à 10:01

Par JORDAN Edouard**Accusé de réception**

Date 03/11/25 à 10:06